

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA QUATRE-CENT-TRENTE-SIXIÈME RÉUNION

DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DE L'UQO

TENUE LE 4 JUIN 2026

- * 435-CE-3513 concernant la nomination d'un membre au comité de discipline (**Mustapha Bennai**)
- * 435-CE-3514 concernant la nomination de deux membres au comité institutionnel de la formation à distance (**Marie-Josée Bourget, Dominique Langlais**)
- * 435-CE-3515 concernant l'émission des diplômes
- * 435-CE-3516 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
- * 435-CE-3517 concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
- * 435-CE-3518 concernant les modifications au calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2027-2028
- * 435-CE-3519 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
- * 435-CE-3520 concernant le projet de création d'une maîtrise en criminologie
- * 435-CE-3521 concernant le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) (7214, 6626, 4568, 4253, 4479)
- * 435-CE-3522 concernant le projet d'actualisation du DESS en comptabilité professionnelle
- * 435-CE-3523 concernant le projet de suspension des admissions au DESS en comptabilité professionnelle (cheminement coopératif) (1818)
- * 435-CE-3524 concernant le projet de modification de la maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec essai, cheminement régulier) (concentration en comptabilité) (1923)
- * 435-CE-3525 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en administration (7127, 712S, 6625, 66J5, 4122, 4030, 4674, 9016, 8039)
- * 435-CE-3526 concernant le projet de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement*
- * 435-CE-3527 concernant la mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts »

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la [*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*](#).